



SAINT-OUEN

# TARIF MENSUEL 2017-2018 (sur 10 prélèvements d'octobre à juillet)

Nous proposons aux familles un tarif de solidarité qui nous permet à la fois d'être **ouvert à tous** et d'assurer les rentrées d'argent indispensables pour fonctionner.

Le « règlement-économat » vous donne toutes les précisions concernant le fonctionnement « administratif et comptable ».

Si, malgré les efforts que nous mettons en place, la tarification ne correspond pas à vos possibilités financières, veuillez nous contacter et nous essaierons, ensemble, de répondre à votre demande.

Le Chef d'Etablissement,  
M. LEGENDRE

Le Chef d'Etablissement de l'école primaire  
Mme MAUGARD

## I)- CONTRIBUTIONS FAMILIALES

### a)- Contribution familiale / mois - Part modulable

	Option A	Option B	Option C	Option D
- Ecole (1)	23€75	32€50	40€00	47€50
- Collège	41€00	56€00	69€65	82€00
- Lycée (y compris 3 <sup>ème</sup> Prépa pro)	45€40	62€60	74€40	90€80
- BTS formation initiale	92€80	126€60	156€00	185€60

(1) Tarif forfaitaire quel que soit le temps de présence (journée ou ½ journée)

### b) La part fixe de la contribution familiale se détaille comme suit :

A titre indicatif, entre autres, sommes comprises dans la part fixe mais reversées aux différents organismes par l'OGEC en 2016-2017

	Par mois	Par an	Consultations psychopédagogiques* (par an, par élève)	Cotisation UDOGEC* (par an, par élève)
- Ecole	11€70	117€00	18€30	25€00
- Collège	18€30	183€00	18€30	27€50
- Lycées	18€30	183€00	18€30	27€50
- Enseignement supérieur	20€30	203€00	18€30	27€50

\* Cotisations obligatoires dont le montant définitif sera connu à la rentrée, mais ne changera pas le montant global de la part fixe

## II)- Frais supplémentaires optionnels

### a)- Internat / mois

■ Collège / Lycées / Enseignement Supérieur : 442€00 / mois

### b)- Demi-pension / mois

■ Ecole ..... 75€80 / mois

■ Collège / Lycées / Enseignement Supérieur (4 jours).... 84€00 / mois

■ Collège / Lycées / Enseignement Supérieur (5 jours)....105€50 / mois

### c)- Surveillance garderie (Ecole) / mois

■ Le matin : .....11€70 / mois

■ Le soir : .....11€70 / mois

### d)- Cotisation A.P.E.L.

■ Cotisation Association des Parents d'Elèves : .....23€ / an

## ✧ GRILLE TARIFAIRE

### ✧ CONTRIBUTION DES FAMILLES

Pour bénéficier du tarif dégressif, calculez votre catégorie selon les indications ci-dessous :

A - Prenez le **REVENU FISCAL DE REFERENCE** indiqué sur votre avis d'imposition 2016 (sur les revenus 2015)

→

B - Indiquez le nombre de part figurant sur votre avis d'imposition.

→

C - Divisez la somme A par le nombre B.

Le quotient ainsi déterminé, reportez-vous à la grille ci-dessous :

→

TRANCHES	OPTIONS	
inférieur à 5 624€	A	Joindre obligatoirement la photocopie de votre Avis d'Imposition 2016 (sur les revenus 2015)
de 5 624€ à 8 345€	B	
de 8 345€ à 13 111€	C	
Supérieur à 13 111€	D	

INDIQUEZ VOTRE OPTION DANS CE CADRE :

→

*Les tarifs de scolarité sont déterminés en fonction des « revenus réels » du foyer. C'est pour cette raison que, faute de réponse et/ou de production de l'avis d'imposition, les familles seront considérées comme ayant choisi la catégorie supérieure de participation, soit la catégorie D.*

L'avis d'imposition justifiant la catégorie doit être fourni au plus tard le 29 août 2017.

Passé ce délai, aucune révision des tarifs ne sera pratiquée.

### ✧ DEMI-PENSION

Demi-pension 4 jours

Demi-pension 5 jours

(Cocher la case appropriée)

### ✧ CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE SOLIDARITE

Montant de la contribution volontaire de solidarité que la famille se propose de verser en plus à chaque mensualité :

€/mois

### ✧ ETUDE - GARDERIE (uniquement en Ecole maternelle et primaire)

Mentionner le nom, prénom et la classe des enfants qui bénéficieront de l'étude ou garderie.

NOM..... Prénom..... Classe.....  Facturation au forfait mensuel

ou

NOM..... Prénom..... Classe .....  Facturation ponctuelle à 1€50 à chaque fois que le service est utilisé

### ✧ A.P.E.L.

L'adhésion à l'association des parents d'élèves (A.P.E.L.) se monte à 23€ par an. L'A.P.E.L. finance de nombreuses activités dont une aide pour de nombreuses sorties.

adhère à l'A.P.E.L.

n'adhère pas à l'A.P.E.L.

Si aucune case n'est cochée, nous considérerons que vous souhaitez adhérer.

### ✧ ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Cette assurance, complémentaire à votre responsabilité civile, est obligatoire, mais vous pouvez la souscrire auprès de votre assurance personnelle. Elle est comprise dans nos tarifs (8€90 pour l'année 2016-2017)

adhère à l'assurance

n'adhère pas à l'assurance

Si aucune case n'est cochée, nous considérerons que vous souhaitez adhérer.

### ✧ REMARQUES EVENTUELLES

.....  
 .....

Le responsable financier a pris connaissance du tarif en vigueur joint au présent document.

Fait à Saint Germain Village, le ..... Signature du responsable financier,